

---

Renvoi aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Salut public de l'adresse de la société de Nantes (Loire-Inférieure), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Salut public de l'adresse de la société de Nantes (Loire-Inférieure), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 14;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16424\\_t1\\_0014\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16424_t1_0014_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 14

Le comité de Surveillance de la commune de Nantes [Loire-Inférieure] écrit qu'il est excédé par les infames prôneurs de toutes les factions, et qu'on vient journellement pour le surprendre en demandant l'élargissement des ci-devant nobles et de prétendus laboureurs, qui sont les partisans et les instruments des scélérats qui perpétuent l'abominable guerre de la Vendée. Les membres de ce comité observent que le sang de leurs frères coule chaque jour non loin de leurs murailles, et que leurs maux demandent vengeance; ils jurèrent à la Convention nationale, à la France entière, de les venger en exterminant leurs assassins par-tout où ils se trouveront; ils expriment leur dévouement à la République une et indivisible, populaire et démocratique.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (22).

## 15

La société populaire de Martel [Lot] témoigne son étonnement de ce que le comité de Surveillance de la même commune blâme la conduite de Firmin Martine : elle atteste son patriotisme, et invite la Convention nationale à maintenir le gouvernement révolutionnaire dans toute son intégrité.

Insertion au bulletin par extrait, et renvoi au comité de Sûreté générale (23).

## 16

Le citoyen Jean-Jacques Albony Combecaude, de la commune des Casses, district de Castelnaudary [Aude], envoie à la Convention nationale une reconnaissance de 2 000 L, à lui délivrée à raison de l'emprunt volontaire, et fait remise de cette somme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (24).

## 17

La société populaire des Jacobins d'Aurillac, département du Cantal, annonce que les modérés et les aristocrates lèvent

leur tête criminelle dans cette commune; qu'à les entendre les patriotes vont être enchaînés, et que la contre-révolution va s'opérer; que les élargissements nombreux augmentent leur audace. Elle demande que le gouvernement révolutionnaire soit plus terrible que jamais : elle assure que la Convention nationale peut toujours compter sur les jacobins d'Aurillac; qu'ils sont prêts à faire tous sacrifices, même celui de leur sang, pour sauver la République en exterminant tous les tyrans.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (25).

## 18

La société populaire de Nantes [Loire-Inférieure] écrit à la Convention nationale que son républicanisme est au dessus de tous les dangers et de toutes les conspirations, que ses principes sont invariables, et qu'elle adhère à l'adresse de la société populaire de Dijon du 10 courant.

Renvoyé aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Salut public (26).

## 19

La société populaire de Bédarieux [Hérault] témoigne de vives alarmes sur les dangers qui menacent la liberté. Déjà, dans nos contrées, dit-elle, le crime triomphe et la vertu est opprimée, des scélérats lèvent audacieusement leurs têtes, et les maisons d'arrêt retentissent de cris de joie. Elle invite la Convention nationale à comprimer l'aristocratie, et à maintenir dans toute sa vigueur jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire, l'effroi des méchants, et le palladium des vrais républicains.

Renvoyé aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Salut public (27).

La société de Bédarieux, termine l'adresse qu'elle envoie à la Convention nationale par le vœu suivant :

Citoyens législateurs, faites cesser notre anxiété : que les patriotes n'aient pas la douleur de voir l'aristocratie triomphante et les membres des comités révolutionnaires poursuivis, pour avoir rempli leur devoir avec une fidélité scrupuleuse : montrez-vous tels que vous fûtes au 31 mai, et maintenez dans toute sa vigueur, jusqu'à la paix, le gouvernement révolutionnaire, l'effroi des méchants et le palladium des vrais républicains (28).

(22) P.-V., XLVI, 47. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(23) P.-V., XLVI, 47-48. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(24) P.-V., XLVI, 48. *Bull.*, 7 vend. (suppl.); *C. Eg.*, n° 773.

(25) P.-V., XLVI, 48.

(26) P.-V., XLVI, 48-49.

(27) P.-V., XLVI, 49.

(28) *J. Mont.*, n° 154.